

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

**la Chambre Régionale des Entreprises de Propreté du Sud-Est**



10 Avril 2006

# SOMMAIRE

<b>I - PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>II - AXES DE COLLABORATION</b>	<b>6</b>
1. EVOLUTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES DIPLOMES	6
2. INFORMATION ET ORIENTATION	6
3. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES JEUNES	7
3.1. EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION INITIALE	7
3.2. ACTIONS COMMUNES A CARACTERE PEDAGOGIQUE	7
3.3. MATERIEL ET DOCUMENTATION	7
4. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	7
5. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE	8
6. FORMATION CONTINUE DES SALARIES DU SECTEUR	8
7. COMMUNICATION	8
<b>III - MISE EN CEUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE</b>	<b>8</b>
1. COMPOSITION ET MISSION DU GROUPE DE PILOTAGE	8
2. SUIVI DE LA CONVENTION ACADEMIQUE DE PARTENARIAT ET BILAN DES ACTIVITES	8
3. CONFIDENTIALITE	9
4. REGLEMENT D'UN LITIGE	9
<b>IV - DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE</b>	<b>10</b>
<b>PLAN D' ACTIONS 2006-2007</b>	<b>11</b>

# **CONVENTION ACADEMIQUE DE PARTENARIAT**

Entre les soussignés :

- **L'ETAT, LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE,**  
représenté par le recteur de l'académie d'Aix Marseille, Jean-Paul de GAUDEMAR,
  
- **LA CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE PROPRIETE DU SUD-EST**  
représenté par Monsieur Alain TERISSE, Président

# **I - PREAMBULE**

## **Historique**

Le Ministère de l'Education nationale et la Fédération des Entreprises de Propreté travaillent à préparer l'avenir dans un cadre de relations suivies et concertées.

Au fil du temps et d'actions diversifiées, les deux partenaires ont construit une structure de dialogue entre les acteurs du système éducatif et de l'entreprise. Basée aujourd'hui sur un comité national de pilotage et sur des conventions académiques entre des équipes rectorales et les délégations régionales de la FEP, l'organisation choisie permet des échanges fructueux, évolutifs aux plans national, académique et local.

## **Un accord national**

Le Ministère de l'Education nationale et la Fédération des Entreprises de Propreté et Services associés (FEP) ont renouvelé le 27 mai 2005 leur accord de partenariat par l'intermédiaire d'une convention de coopération. Cette convention cadre a notamment pour objectif de structurer des relations de proximité entre les académies et les délégations régionales de la FEP, les établissements scolaires, les entreprises adhérentes de la FEP.

## **Des conventions académiques**

Dans ce contexte, l'Académie d'Aix Marseille et la CREPSE, conviennent de formaliser leur propre partenariat, outil de dialogue et d'action.

Cette relation partenariale, destinée à tenter de satisfaire les besoins des uns et des autres, visera en particulier à créer les conditions les plus favorables pour intéresser le public jeune au secteur et métiers de la propreté pour, ensuite, envisager de les insérer auprès des entreprises de la propreté et services associés (Code NAF 747Z).

Considérant :

- le partenariat national entre le Ministère de L'Education nationale et la Fédération des Entreprises de Propreté et services associés, représentant la branche professionnelle, établi par la convention de coopération signée le 27 mai 2005 ;
- la mission de la CREPSE dans la représentation des entreprises de propreté et services associés pour assurer une bonne articulation entre leurs besoins en compétences et les formations sanctionnées par des diplômes et son souhait de poursuivre et développer la coopération avec l'académie d'Aix Marseille ;

## II - AXES DE COLLABORATION

### 1. Evolution des métiers, des formations et des diplômes

La CREPSE et l'académie d'Aix Marseille s'informeront mutuellement à propos des nécessaires adaptations des formations aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

L'académie d'Aix Marseille informera et consultera la CREPSE sur de l'évolution des filières et des formations relevant de ce secteur.

Les informations échangées pourront nourrir la réflexion en vue de l'élaboration de schémas académiques des formations (second degré et post-bac) de l'académie en s'appuyant également sur les études des métiers réalisées par la profession.

Ces travaux permettront également d'enrichir les concertations prévues avec le Conseil régional PACA.

### 2. Information et orientation

La CREPSE et l'académie d'Aix Marseille accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes, des chefs d'établissement, des professeurs principaux des collèges et des lycées, des conseillers d'orientation psychologues et de représentants des parents d'élèves par :

- la diffusion de supports d'information sur les métiers de la propreté et des services associés.
- l'information sur l'existence et présentation systématique du site Internet [www.itineraire-proprete.com](http://www.itineraire-proprete.com), élaboré par la Fédération des Entreprises de Propreté et des services associés, qui a pour but la présentation des différents métiers du secteur, les formations et leurs lieux d'exercice,...
- le témoignage de professionnels de la propreté et des services associés sur leurs métiers, au cours de manifestations d'information des jeunes, organisées pour les aider à construire leur projet professionnel, dans le cadre notamment de la mise en place en classe de troisième :
  - de l'option découverte professionnelle 3H,
  - du module de 6 heures de découverte professionnelle,
  - des stages d'observation en entreprise.
- la participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information sur leurs métiers, dans les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur.
- L'accueil d'élèves en stages de découverte des métiers.
- L'accueil d'enseignants et Conseillers d'Orientation Psychologues dans leurs entreprises.

### **3. Formation professionnelle initiale des jeunes**

Compte tenu des besoins de recrutements qualitatifs et quantitatifs dans le secteur de la propreté, chacun des partenaires s'attachera à faciliter l'insertion de jeunes diplômés dans les entreprises de la propreté.

#### **3.1. Evolution de l'offre de formation initiale**

L'académie d'Aix Marseille et la CREPSE se concertent sur les formations du secteur, et avec le conseil régional sur :

- L'évolution des sections en lycée professionnels ou technologique, des centres de formation d'apprentis ou des différentes structures mises en place pour développer l'apprentissage,
- La conclusion de conventions entre ces établissements scolaires et les CFA de la branche si les besoins quantifiés et qualifiés existent,
- La constitution de réseaux de structures de formation au niveau des bassins d'emploi.

#### **3.2. Actions communes à caractère pédagogique**

- La CREPSE favorise, dans les entreprises du secteur concerné, l'accueil des élèves et des apprentis.
- Des représentants de la profession participent à l'évaluation des périodes de formation en entreprise des jeunes et aux jurys d'examens.
- Des actions visant à améliorer la pédagogie seront entreprises en commun dans les domaines suivants :
  - Elaboration de documents et méthodes pédagogiques pour améliorer la continuité pédagogique de la formation au lycée et en entreprises,
  - Mise en ligne sur Internet des guides PFE ( Périodes de formation en entreprise ),
  - Utilisation de la banque académique de stages en entreprises.
  - Intégrer un lien réciproque entre les sites internet de l'académie d'Aix-Marseille et de la profession.

#### **3.3. Matériel et documentation**

La CREPSE et l'académie d'Aix Marseille renforcent leur coopération, notamment par la mise en relation des établissements industriels et les établissements d'enseignement pour:

- les dotations en équipements ;
- les dotations en documents professionnels (CDROM, plaquettes, DVD...)

### **4. La Validation des Acquis de l'Expérience**

La CREPSE souhaite faciliter l'accès à la certification par la VAE pour les salariés des entreprises du secteur.

A cet effet, les deux parties conviennent de :

- réaliser des actions d'information menées conjointement par la CREPSE et le dispositif académique de validation des acquis de l'expérience pour développer la validation au bénéfice des salariés du secteur souhaitant obtenir un diplôme relevant du second degré.
- organiser des actions de formation et de professionnalisation des acteurs du secteur pour favoriser et développer leur participation aux commissions d'expertise VAE et des jurys et éventuellement à l'accompagnement des candidats.

## **5. Formation continue des personnels de l'Education Nationale**

La CREPSE encourage les entreprises du secteur à développer l'accueil des enseignants de collèges, de lycées, des chefs d'établissement, et des acteurs de l'orientation avec la volonté mutuelle d'adapter au mieux ces périodes en entreprises au projet professionnel des intéressés (cf PAF : Plan Académique des Formations)

## **6. Formation continue des salariés du secteur**

Une coopération se poursuivra entre l'académie d'Aix Marseille et la CREPSE, afin de développer la formation continue des adultes du secteur.

## **7. Communication**

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

# **III - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la CREPSE et l'Académie D'Aix Marseille.

La mise en œuvre de la présente convention pourra donner lieu à des conventions locales, sous forme d'avenants, entre une entreprise du secteur de la propreté et un établissement scolaire.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente et des accords annexés, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

### **1. Composition et mission du groupe de pilotage**

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage Partenariat CREPSE - Académie d'Aix Marseille dont les membres seront désignés par chaque partie.

Ce groupe de pilotage définira les actions prioritaires à mettre en œuvre pour 2007/2008.

### **2. Suivi de la convention académique de partenariat et bilan des activités**

- Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

- A cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.



La première réunion fera l'objet d'un état des lieux des actions déjà entreprises entre les partenaires et la mise en œuvre d'un plan de partenariat académique pour l'année à venir.

### **3. Confidentialité**

Les informations recueillies dans les établissements de la CREPSE à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention académique auront un caractère confidentiel.

L'Académie d' Aix Marseille s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat régional ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître.

Cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Education nationale.

### **4. Règlement d'un litige**

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

## IV - DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'Académie d'Aix Marseille ou par la CREPSE sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence le 22/05/2007

Pour l'état,  
Le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille

Le Président de la CREPSE

Jean-Paul de GAUDEMAR

Alain TERISSE

# PARTENARIAT CHAMBRE REGIONALE DES ENTREPRISES DE PROPRETE DU SUD-EST - Académie AIX-MARSEILLE

## PLAN D' ACTIONS 2007-2008

Référence : la convention académique de partenariat signée le 22 mai 2007

**Axe « information et orientation»**

Action 1	<b>Participation des professionnels dans le dispositif « OPTION DECOUVERTE PROFESSIONNELLE 3H »</b>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de la liste des professionnels personnes-ressources aux collègues</li> <li>- Diffusion de la liste des enseignants personnes-références aux professionnels</li> </ul>
Délais	Septembre 2007

Action 2	<b>Participation à des manifestations pour l'information et l'orientation des jeunes : METIERAMA, et autres forums dans les bassins d'emploi et de formation (à définir en commun)</b>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoignages de professionnels</li> <li>- Conférences</li> <li>- Présence sur les stands</li> <li>- Mise à disposition de supports vidéo</li> </ul>
Délais	Dans le courant de l'année scolaire 2007-2008

Action 3	<b>Information des conseillers d'orientation psychologues et des professeurs principaux de 3eme sur la réalité des métiers et des carrières de la propreté</b>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoignage de jeunes professionnels</li> <li>- Participation à 3 à 4 journées d'informations réunissant chacune entre 30 et 50 professeurs principaux et COP</li> </ul>
Délais	2eme trimestre de chaque année scolaire

**Axe « Formation professionnelle »**

Action 4	<b>Consultation par l'académie d'Aix Marseille de la CREPSE à propos de l'évolution de la carte des formations initiales scolaire et par apprentissage (relevant des EPLE)</b>
Moyens	- Lettre de M. le recteur demandant l'avis de la profession - réunion commune au premier trimestre de l'année scolaire
Délais	Novembre 2007

**Axe « Actions pédagogiques »**

Action 5	<b>Mise en ligne des guides PFE sur le site école-entreprise</b>
Moyens	- Actualisation du guide des PFE
Délais	Décembre 2007

Action 6	<b>Utilisation de la banque académique de stages en entreprise</b>
Moyens	- Mobilisation des entreprises du secteur
Délais	Septembre 2007

**Axe « VAE »**

Action 7	<b>Information et formation des représentants du secteur de la Propreté</b>
Moyens	- Mise en place d'une formation
Délais	Année scolaire 2007-2008

**Axe « Formation continue des personnels de l'Education Nationale »**

Action 8	<b>Formation des enseignants et chefs d'établissements</b>
Moyens	- Organisation de stages dans les entreprises du secteur
Délais	Année scolaire 2007-2008